

Ces propositions ont été coproduites lors de deux Matinales tenues les 14 février et 4 avril 2013, en présence de **Vincent FELTESSE**, député de la Gironde, rapporteur du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, par les **conseillers de l'Ordre des architectes** ainsi que :

<b>Sonia ASSOULY</b>	Architecte HMONP, ancienne élue étudiante
<b>Catherine BERGEAL</b>	Conseillère auprès du Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature au ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
<b>Guillaume BELLANGER</b>	Architecte (Agence Visible)
<b>Denis CARAIRE</b>	Secrétaire Général de la Société française des urbanistes
<b>Bertrand CHAUVET</b>	Délégué général CINOV-SYPAA
<b>Viviane CLAUDE</b>	Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris
<b>Bertrand DELCAMBRE</b>	Président du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>Olivier DUPONT</b>	Directeur R&D, Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction
<b>Maxime DUPUY</b>	Président de l'Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage (étudiant à l'ENSAP Bordeaux)
<b>Jacques FONTAILLE</b>	Conseiller auprès de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
<b>Michel JARLETON</b>	Responsable formation de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
<b>Thomas LANDEMAINE</b>	Représentant étudiant / Architecte D.E. - Ecole Paris Malaquais
<b>Julien LEROY</b>	Trésorier de l'Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage (étudiant à l'ENSAP Lyon)
<b>Valérie MANCRET-TAYLOR</b>	Directrice de la Planification, de l'Aménagement et des Stratégies métropolitaines de la Région Ile-de-France
<b>Marie-Françoise MANIÈRE</b>	Présidente de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
<b>Claire MONOD</b>	Conseillère régionale d'Île-de-France, déléguée à l'Aménagement du Territoire au sein du Comité d'orientation politique d'Europe Ecologie - Les Verts
<b>Emmanuel NEBOUT</b>	Architecte de l'Atelier d'architecture E.N.
<b>Francis NORDEMANN</b>	Architecte et urbaniste, directeur du Conseil de l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture
<b>Monique OLIVIER</b>	Chef de projet Maîtrise d'Ouvrage et Bâtiments à la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature au ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
<b>Clément ORILLARD</b>	Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Paris
<b>Hélène PESKINE</b>	Conseillère au Cabinet du Président de l'Assemblée nationale en charge du développement durable
<b>Gérard PINOT</b>	Président du Syndicat des Programmistes et des Professionnels de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage associés et participant à la programmation (SYPAA)
<b>Francis RAMBERT</b>	Directeur de l'Institut Français d'Architecture
<b>Christian RENTZSCH</b>	Chef du Bureau des professionnels du bâtiment, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<b>Bruno ROLLET</b>	Architecte
<b>Emmanuel RAOUL</b>	Secrétaire permanent du Plan Urbanisme, Construction et Architecture à la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
<b>Christian ROMON</b>	Secrétaire général de la Mission Interministérielle de la Qualité des Constructions Publiques
<b>Bernard SAINT-GIRONS</b>	Président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Paris-Est »
<b>Romane SARFATI</b>	Conseillère Architecture auprès de la ministre de la Culture et de la Communication
<b>Yannis TSIOMIS</b>	Professeur TPCAUI à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
<b>Thomas VINCENT</b>	Directeur des opérations du pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables Advancity
<b>Alain VIVIER</b>	Président de la Mutuelle des Architectes Français
<b>Chris YOUNES</b>	Philosophe, professeur, écoles d'architecture Paris La Villette et Ecole spéciale d'architecture



## Les Matinales des architectes

# Propositions pour l'enseignement de l'architecture

**C**omment former les architectes pour qu'ils puissent remplir leurs missions professionnelles, leur rôle social politique et de médiation dans la société du XXIème siècle ?  
Comment peuvent-ils se rendre encore plus visibles et efficaces sur l'ensemble des territoires urbains et périurbains en devenir ?

C'est tout l'enjeu de la formation des architectes qui a fait l'objet des débats des Matinales des 14 février et 4 avril 2013, débouchant sur les propositions suivantes :

## De l'école à l'exercice d'une profession

**Articuler connaissances théoriques et savoirs faire ; assurer à la formation des architectes une durée et une organisation suffisantes**

- Développer la culture architecturale dès l'enseignement secondaire (collège et lycée) afin de permettre aux futurs citoyens et aux futurs étudiants en architecture de s'initier aux premiers rudiments de la culture architecturale
- Clarifier les modes de sélection entre les différentes écoles nationales supérieures d'architecture
- Aménager le temps des études pour permettre d'associer à l'enseignement théorique des séquences de mise en situation professionnelle d'une durée suffisante. Pour ce faire :
  - Permettre aux étudiants de faire des césures d'un minimum de 12 mois pendant le parcours Licence et Master afin de pouvoir réaliser des développements personnels (mise en situation professionnelle, voyages, recherches personnelles)
  - Allier un pourcentage d'enseignements imposés (80%) et d'enseignements libres et personnalisés
  - Dispenser jusqu'à la licence des enseignements communs à tous les métiers d'architecte : culture du projet, règles de construction, règles professionnelles, urbanisme, programmation, langues étrangères, sciences humaines, sciences appliquées
  - Intégrer dans le cursus des temps d'enseignement et de stages à l'étranger. Dans le même sens, favoriser l'accueil des étudiants étrangers en France.

**Ouvrir la pédagogie du projet à une plus grande pluridisciplinarité**

- Offrir aux étudiants l'appréhension de la dimension architecturale complète de l'amont à l'aval : culture de la commande, programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage, exploitation-maintenance, formations juridiques de base (normes et règles), urbanisme, développement durable, innovation, prospective...
- Renforcer la pluridisciplinarité : économie, sciences sociales et techniques, management de l'entreprise...
- Former des architectes qui conçoivent et réalisent : développer la culture du chantier
- Développer chez les étudiants la dimension collaborative vers des métiers connexes.

**Réformer l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre**

- Supprimer l'appellation « architecte diplômé d'Etat » qui doit rester un master d'architecture et sanctionner l'ensemble du cursus : licence, master et HMONP par un diplôme unique en architecture ouvrant droit au port du titre d'architecte après inscription au Tableau de l'Ordre
- Inscrire la mise en situation professionnelle dans une temporalité conforme aux besoins des apprentissages (1 an minimum)
- Favoriser la mobilité : développer la pratique de la HMONP des étudiants français dans les pays étrangers
- Développer la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) comme accès à l'habilitation.

## Des écoles autonomes adossées aux grands pôles universitaires

- Tout en gardant leur autonomie les écoles d'architecture doivent rejoindre les grands pôles d'enseignement universitaire pour bénéficier d'une offre complète et diverse (effet campus)
- Expérimenter des écoles polytechniques sur le modèle de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
- Rattraper en termes de moyens financiers, le retard pris par les écoles d'architecture (7500 euros par étudiant, c'est-à-dire la moitié de la moyenne du coût étudiant dans les écoles d'ingénieurs)
- Légitimer la gouvernance des écoles en associant les conseils d'administration aux recrutements du directeur et des enseignants et en limitant le nombre de mandats des directeurs.

## Développer la recherche doctorale et donner la possibilité d'en faire un moment du parcours professionnel

- Orienter les thèmes de recherche autour de l'innovation et l'expérimentation, les évolutions de la profession et des techniques de construction. Multiplier les sites du type des « Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA) »
- Faire participer les professionnels et les pôles de compétitivité à la recherche dans le domaine de l'architecture
- Expérimenter les doctorats en recherche appliquée ou sur travaux ou en VAE
- Trouver des modes de financement innovants et des bourses pour la recherche en architecture
- Instituer un véritable statut de l'enseignant chercheur dans le domaine de l'architecture.

## Organiser avec la profession, la formation continue des architectes

- Développer et valoriser la formation tout au long de la vie en partenariat avec des organismes dont les formations sont agréées par la profession
- Impliquer les écoles dans la formation continue aux côtés de la profession pour contribuer à la mise en place d'une offre accessible pour tous les architectes sur l'ensemble du territoire. ■